

RÉUNION DU 18 JUIN 2021

Convocation le 11 juin 2021.
Compte-rendu affiché le 19 juin 2021.

L'an deux mil vingt et un, le dix huit juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TAUFOR Hubert Maire.

Etaient présents : TÉTU Bernard, KICHEY Thomas, CONTE Mathieu, DUVAL Jean-Paul, DELIGNIERE Amandine, VITRY Elodie, LUCAS Marie-Paule, MAURICE Olivier, LOMBARD Laurent, SIMON Sandy, DE LA LLAVE Michel, et LARGILLIERE Alexandre.

Absentes excusées: DELIGNIERES Colette (pouvoir à TÉTU Bernard) et MARQUIS Amandine (pouvoir à CONTE Mathieu).

Secrétaire de séance : LUCAS Marie-Paule

La séance est ouverte à 18 heures.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le compte rendu du précédent conseil ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité des membres présents.

II – TRANSFERT DE CONCESSION DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'un courrier de madame BOURY Monique demeurant 20 rue de Normandie à Cardonnette, qui souhaite reprendre la concession de monsieur BOURY Zénobe, tous les ayants droits lui accordant la jouissance de celle-ci.

Le conseil accepte à l'unanimité des membres présents.

III – AVENANT CONVENTION AMIENS METROPOLE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante l'avenant établi par Amiens Métropole relatif à l'entretien des espaces verts suite aux nouveaux marchés passés par Amiens Métropole.

Il précise que le montant de remboursement pour l'année 2021 sera de 4 544.33 €.

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cet avenant et autorise monsieur le Maire à le signer.

IV – CONVENTION AVEC LA CCTNP POUR LES CENTRES AERES

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la convention de partenariat pour les inscriptions ALSH organisé par la CCTNP dans l'école du SISCO de Beauvoir de Rainneville à destination des administrés de la commune pendant les vacances extrascolaires.

Pour les dix premiers enfants de Cardonnette, application du tarif CCTNP à savoir 40 € par semaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise monsieur le Maire à signer cette convention.

V – CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur Mathieu Conte présente à l'assemblée délibérante le projet du terrain multisports étudié au préalable par la commission. Ce terrain multisports 24 ml x 6 ml se fera à proximité du terrain d'entraînement de football, il sera réalisé avec une nouvelle couche d'enrobé sur la plateforme existante et l'extension et une résine colorée comme revêtement de sol et traçage des lignes avec pose de la structure et de ses accessoires, à savoir 2 grands buts sur les largeurs, 4 mini-buts dans les longueurs, un filet adaptable volley/badminton, une paroi rigide sur 1 ml de haut dans les longueurs et un filet souple de protection sur 2 largeurs et une longueur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité ce projet et retient les entreprises suivantes : Eiffage pour la plateforme d'un montant de 15 504 € HT, Terspective pour le mobilier d'un montant de 64 149 € HT et Signature pour le revêtement de sol d'un montant de 8 818.72 €.

Ce projet s'élève à 88 471.72 € HT.

Des demandes de subventions seront déposées auprès du Département au titre du dispositif de soutien aux équipements sportifs à hauteur de 40% (35.388.69 €) et auprès de la Région au titre du dispositif aux équipements de proximité à hauteur de 40% (35 388.69 €). Restera à charge de la commune 17 694.34 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité des présents monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions et à signer tout document relatif à ce projet.

VI – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RENOVATION DE L'EGLISE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la possibilité d'obtenir des subventions pour la rénovation de l'église auprès du Département, de la Région, de la Fondation de sauvegarde pour l'art français, de l'Etat (DSIL). Un architecte des bâtiments de France établira un programme des travaux à prioriser (démoussage, rejointoiement).

VII – PACTE FISCAL ET FINANCIER

Monsieur le Maire présente le Pacte fiscal et financier d'Amiens Métropole. Des recettes fiscales doivent impérativement être rentrées dans le budget d'Amiens Métropole et les dépenses d'investissement doivent être freinées.

VIII – RENOUVELLEMENT CONVENTION AVEC AMIENS METROPOLE POUR L'INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la convention de création de service commun entre la commune et la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol. Cette convention initialement entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2015 pour une durée de 6 ans arrive à échéance. Il est donc nécessaire de la renouveler.

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette convention entre la commune et Amiens Métropole et autorise monsieur le Maire à la signer.

IX – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire informe les élus que la commune peut adhérer au service prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de la Somme pour assurer la mission d'inspection en santé et sécurité dans la commune. Il donne lecture de la convention qui pourrait être établie entre les deux parties.

A l'unanimité des membres présents, le conseil décide de ne pas donner suite à cette proposition.

X – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Organisations des élections des 20 et 27 juin 2021 : assesseurs, secrétaire, scrutateurs... Installation et mise à disposition du matériel de protection.

Retour commissions « Animations » : animation jazz bien réussie et préparation du 13 juillet selon les conditions sanitaires en vigueur.

Fleurissement : point sur le réalisé pour l'été, suivi des plantations et des haies. Réflexion sur les plants de l'automne

RPC de Beauvoir : Amandine Delignière revient sur quelques éléments de fonctionnement mis en place dernièrement : planning d'activités par classe pour le midi, relation entre les agents du SISCO et les familles par le biais du carnet de liaison, réclamation auprès de la société API pour dégradation des repas depuis le retour du premier confinement, achat d'une fontaine à eau, nouvelle équipe pédagogique à la rentrée prochaine, mise en place d'une convention d'occupation de la maison pour tous. Monsieur le maire approuve les ajustements mis en place pour pallier aux incidents récurrents sur le temps périscolaire et demandera au président du SISCO d'améliorer la communication envers les maires des communes membres.

Départ programmé prochainement du locataire.

Circulation dans la commune : vitesses excessives, non respect des priorités.

Travaux toiture de la mairie : devis à environ 38 000 € TTC

Diagnostic LED : Sur 111 points d'éclairage, 77 sont à notre charge. Disparité entre les rues. Le coût de changement d'une lampe est d'environ 160 € NT en charge nette pour la commune

Consommation annuelle d'environ 6 600 € pour 2 600 € si tout en LED

Proposition de voir cela en septembre

La séance est levée à 20h30.